

Questions orales

J'ai fait valoir ces arguments avec énergie et insistance à Tokyo et à Venise. Grâce à cela, les pays concernés ont reconnu que cette situation doit cesser et que nous devons nous réunir sous les auspices du GATT pour l'examiner ensemble en vue d'y mettre un terme. Ce faisant, nous espérons que le Canada retrouvera sa part des marchés traditionnels sans ces subventions néfastes qui sont versées au détriment des contribuables canadiens.

LA POLITIQUE AGRICOLE—LA MISE EN OEUVRE DE NOUVEAUX PROGRAMMES

M. Vic Althouse (Humboldt—Lake Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Après la série de négociations du groupe de Cairns à Ottawa, le ministre responsable de la Commission du blé a annoncé que le Canada se joindrait au groupe de Cairns pour cesser de subventionner la production agricole et pour subventionner plutôt les revenus, une décision que le premier ministre a traduite assez fidèlement en appuyant les agriculteurs plutôt que l'agriculture au sommet de Venise.

Puisque le ministre de l'Agriculture du Canada a toujours préconisé que les subventions soient versées en fonction du marché, c'est-à-dire que les paiements soient basés sur la production, quels programmes le gouvernement a-t-il l'intention de mettre en place pour respecter la nouvelle politique qu'il a promise?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, les programmes que le gouvernement présentera en faveur de l'agriculture, et nous en avons introduit beaucoup, comme le député le sait, seront adaptés aux circonstances et conçus de façon à aider les agriculteurs canadiens qui travaillent si dur, qui font tant de sacrifices et qui sont maintenant injustement pénalisés. Nous travaillerons avec les agriculteurs. J'irai rencontrer, encore une fois, les agriculteurs, les groupes d'agriculteurs et les gouvernements provinciaux et nous espérons que nos politiques favoriseront le bien-être des agriculteurs canadiens.

M. le Président: Le député de Humboldt—Lake Centre, une brève question supplémentaire.

L'EXAMEN DES PROGRAMMES INTÉRIEURS

M. Vic Althouse (Humboldt—Lake Centre): Monsieur le Président, étant donné la promesse qu'il a faite sur la scène internationale, le premier ministre peut-il dire à la Chambre ce que le gouvernement a fait pour étudier les programmes intérieurs du Canada qui sont basés, comme il le sait, sur la théorie selon laquelle c'est le marché et la production qui devraient déterminer le niveau des subventions. A-t-il une étude en cours pour déterminer lesquels de nos propres programmes rencontrent les critères de Cairns?

L'hon. Gerald S. Merrithew (ministre d'État (Forêts et Mines): Monsieur le Président, vous pouvez être assuré . . .

Une voix: Attendez.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai tellement aimé l'introduction du ministre que j'aimerais aussi entendre la réponse.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

● (1500)

M. Merrithew: Merci beaucoup, monsieur le Président et monsieur le premier ministre.

La question des subventions versées à nos groupes d'agriculteurs et aux agriculteurs du monde préoccupe beaucoup le ministre. Nous avons entrepris un examen complet de tous les programmes de subventions et nous sommes en train de les réexaminer. On n'a encore pris aucune décision ferme sur les programmes qu'il faudrait supprimer dans un avenir rapproché.

M. le Président: Je dois informer la Chambre que la prochaine question sera la dernière. La parole est au député de Windsor-Ouest.

* * *

LA GARDE DES ENFANTS

LA DATE LIMITE POUR FAIRE CONNAÎTRE LA RÉPONSE DU GOUVERNEMENT AU RAPPORT DU COMITÉ

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais poser une question à la ministre chargée de la condition féminine. Au début de la période des questions, elle a dit que le gouvernement ne respecterait pas la date limite du 30 juin pour faire connaître sa réponse au rapport du comité des garderies de la Chambre des communes. Le nouveau Règlement exige qu'une telle réponse soit donnée dans les 150 jours suivant le dépôt d'un rapport, soit plus de temps que n'en prévoyait l'ancien Règlement.

Le gouvernement s'engagera-t-il tout de suite à respecter ce délai de 150 jours qui arrive à expiration le 30 juillet? Dans la négative, pourrait-il nous en donner la raison?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Privatisation): Monsieur le Président, je ne sais pas si c'est la fatigue, mais j'ai l'impression que quelque chose ne tourne pas rond. Le député a bien dit le 30 juin, si je ne m'abuse. C'est de juillet qu'il s'agit, je crois. Nous pourrions nous réunir en juillet pour faire plaisir au député.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, le Règlement prévoit que le gouvernement doit donner une réponse globale 150 jours après le dépôt d'un rapport au comité qui en a fait la demande. Une telle réponse devait être donnée dans un délai de 120 jours sous l'ancien Règlement, et c'est pour cette raison que nous avons parlé de juin. Nous avons ajouté 30 jours de plus à ce délai dans le Règlement provisoire que nous avons rendu permanent. Je voudrais que la ministre nous dise si le gouvernement respectera ce nouveau délai, et dans la négative, pourquoi il ne le fera pas?